

Image not found or type unknown



Rapatriement et déclaration en france de revenus à l'étranger

Par **Navigator**, le **02/11/2009** à **08:29**

Bonjour,rrnJe suis bi-national (Français/Algérien) résident en France.rnJ'ai crée une société (SARL) en Algérie et je paye mes impôts sur les bénéfices en Algérie.rnDois je déclarer ces revenus en France ?rnSi je décidais de rapatrier une partie de ces bénéfices ou tout simplement me donner un salaire que je voudrais transferer en France, dois je les déclarer ? si oui je serais taxé à combien ?